

Le Conseil fédéral crée plus de sécurité pour les places de travail

Berne, le 13 janvier 2016
Communiqué de presse

Le Conseil fédéral crée plus de sécurité pour les places de travail

La voie royale se nomme les bilatérales

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui, suite à la demande du Président de la Confédération Johann Schneider-Ammann, d'octroyer une marge de manœuvre plus importante aux entreprises. Il a décidé de prolonger la durée d'indemnisation de 12 à 18 mois en cas de réduction des horaires de travail. Le PLR. Les Libéraux-Radicaux salue cette démarche, car elle attribue une marge de manœuvre plus importante pour les entreprises et contribue au maintien de places de travail. Les entreprises suisses ont plus que jamais besoin de sécurité juridique et de conditions-cadre fiables, afin de pouvoir garder les places de travail en Suisse. A cela s'ajoute le rapport adopté par le Conseil fédéral concernant la politique économique extérieure, qui démontre clairement qu'il n'existe aucune alternative aux accords bilatéraux.

L'année dernière, le Conseil fédéral a justifié par le franc fort la demande d'indemnisation en cas de réduction des horaires de travail. Il a ainsi répondu aux mauvaises conditions-cadre dont souffraient les entreprises suisses générées par la réévaluation du franc, suite à l'abolition du cours plancher par rapport à l'euro. La prolongation de l'indemnisation en cas de réduction des horaires de travail, décidée par le Conseil fédéral, offre la possibilité aux entreprises de continuer à pratiquer l'emploi à temps partiel. Le PLR est satisfait, le Conseil fédéral a suivi le Président de la Confédération afin qu'à l'avenir, moins d'emplois soient perdus et surtout de nouveaux puissent être créés.

La période de carence, durant laquelle les entreprises concernées devaient compenser 80% des pertes de bénéfices, a été réduite d'un jour par période de décompte par le Conseil fédéral. C'est une mesure supplémentaire qui permet aux entreprises de moins licencier.

Continuer à alléger les entreprises

D'autres démarches sont cependant nécessaires pour alléger les charges des entreprises, notamment des mesures efficaces pour limiter la bureaucratie et les réglementations excessives. Le PLR a d'ores et déjà fait la demande, via une motion, [d'évaluer les coûts de réglementations](#). Celle-ci a été adoptée par une grande majorité du Conseil national. Il faut également compter sur la suppression des obstacles techniques au commerce, la renonciation à des mesures d'accompagnement supplémentaires, la troisième réforme de l'imposition des entreprises ou encore le taux de TVA unique. Toutes ces mesures font baisser les charges fiscales des entreprises, garantissent l'attractivité de la place économique suisse et permettent de préserver les emplois.

Garantir la voie bilatérale

Le Conseil fédéral crée plus de sécurité pour les places de travail

Les meilleures conditions-cadre possibles pour l'économie menant à la préservation et la création des places de travail sont également des points primordiaux du rapport sur la politique économique extérieure adopté aujourd'hui par le Conseil fédéral. Ceci est d'autant plus urgent suite aux récentes annonces des entreprises concernant la suppression de postes de travail. Les entreprises suisses ont plus que jamais besoin de sécurité juridique et de conditions-cadre fiables. Le rapport démontre clairement que l'on ne peut remplacer les accords bilatéraux par un accord global de libre-échange avec l'UE si l'on souhaite préserver l'attractivité de la place économique suisse et garantir les places de travail. Les bilatérales sont et restent la voie royale pour les relations Suisse-UE.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

Contacts

- › Philipp Müller, président du PLR. Les Libéraux-Radicaux, 079 330 20 79
 - › Christian Lüscher, conseiller national, 079 355 37 52
 - › Laurent Wehrli, conseiller national, 079 221 80 62
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.